

3H FABRÈGUES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 60 Impasse Croix Longue
12120 CASSAGNES-BÉGONHÈS
991 067 612 RCS RODEZ

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf mai

Monsieur Régis FABRÈGUES demeurant 3 rue Saint Michel 66490 SAINT JEAN PLA DE CORTS,
Président de la société 3H FABRÈGUES,

Actionnaire unique de la société 3H FABRÈGUES , titulaire des 400 actions de la société

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Mise à jour corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE

L'actionnaire unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, qui est désormais fixée au 30 septembre de chaque année.

En conséquence, l'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} juillet 2025, aura une durée exceptionnelle de QUINZE (15) mois et se clôturera le 30 septembre 2026.

En conséquence, l'article 29 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre. »

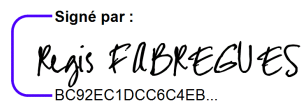
DEUXIEME DECISION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé de manière électronique par l'actionnaire unique et consigné au registre prévu par la loi.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président et actionnaire unique
Monsieur Regis FABRÈGUES

Signé par :

BC92EC1DCC6C4EB...